



L'association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Créée en 1979, elle a pour objet de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère au sein de la fonction publique. Elle réalise toutes actions visant à la connaissance, la protection, la promotion et la gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager tout en œuvrant plus largement pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

L'ANABF organise des séminaires, des colloques, et des voyages d'étude autour des thématiques liées aux politiques architecturales et urbaines et à l'insertion harmonieuse des constructions neuves dans une perspective d'aménagement durable du territoire. Elle publie également depuis 1984 la revue de *La Pierre d'Angle* et anime depuis 2016 le site <http://www.anabf.org/pierredangle/> ainsi que la page facebook « Pierre d'angle »

L'ANABF réunit des membres actifs composés d'architectes urbanistes de l'État en fonction et des membres associés constitués de toutes personnes physiques ou morales intéressées par son objet.

Montant de la cotisation pour 2017 : 25 Euros.

### [ANABF - cotisation 2017](#)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Activité ou fonction :

(à retourner complété, accompagné de votre chèque de 25€ à l'ordre de ANABF à :  
M. Hubert MERCIER, Trésorier de l'ANABF  
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze  
Hôtel de Lauthonie 13, rue Riche 19000 TULLE)